

FAVORISER L'EMPLOI ET AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES SALARIÉS SENIORS

ENTREPRISES D'OCCITANIE : BÉNÉFICIEZ DE L'APPUI DE L'ARACT OCCITANIE

L'Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail d'Occitanie propose un appui aux entreprises pour les aider à agir sur l'emploi et les conditions de travail des salariés seniors.

Accord national interprofessionnel du 14 novembre 2024, projet de loi en faveur des salariés expérimentés, plan d'action régional concernant les « 50 ans et + » piloté par la DREETS Occitanie : **le maintien et le retour en emploi des seniors est une priorité tant des partenaires sociaux que des politiques publiques.** L'enjeu est de soutenir l'action des entreprises pour :

- *réduire l'usure professionnelle, améliorer les conditions de travail,*
- *faire face aux problématiques d'attractivité, de fortes tensions de recrutement dans de nombreux secteurs dans un contexte d'allongement de la vie professionnelle.*

➤ DES OPPORTUNITÉS POUR LES ENTREPRISES

- **Lutter contre les stéréotypes** liés à l'âge ;
- **Identifier les problématiques** propres à son entreprise et les **actions** les plus adaptées à mettre en œuvre pour y répondre ;
- **Mieux articuler** les questions de santé, de conditions de travail, de maintien en emploi, de gestion des parcours professionnels et de gestion des ressources humaines ;
- **Préserver les compétences** nécessaires à la bonne marche de l'entreprise ;
- **Anticiper des problématiques** (de santé, RH) qui ont tendance à se renforcer quand elles sont prises trop tardivement et seulement au cas par cas ;
- **Favoriser l'engagement des seniors** et plus largement de tous les salariés ;
- **Développer des relations de travail, des collectifs de travail** permettant de renforcer le soutien, l'entraide, le transfert de compétences ;
- **Mieux anticiper les changements** à venir dans l'entreprise, leurs impacts et les accompagner.

LES CHIFFRES CLÉS EN OCCITANIE

(Source DREETS Occitanie,
Plan d'action régional « 50 ans et + »)



69% des 50-64 ans
sont en activité,
37% pour les 60-64 ans



77 accords d'entreprise
abordant le thème des
50 ans et + depuis 2020



Les 50 ans et +
se forment moins
que les générations
plus jeunes



10 000 salariés
déclarés inaptes au
travail chaque année



Les problématiques de
santé au travail et de **d'usure**
et de **désinsertion pro-
fessionnelle** augmentent
avec l'âge



Les seniors sont
surreprésentés parmi les
travailleurs handicapés

► L'APPUI DE L'ARACT, C'EST :

- **Une démarche à la carte**, à partir des actions déjà réalisées par l'entreprise et l'analyse de vos besoins pour progresser ;
- **Une expertise pour agir sur l'emploi et les conditions de travail** des seniors et plus largement de tous les salariés ;
- **Un format court** (1 à 4 jours selon la démarche à engager)
- **Une posture et des principes d'intervention :**
 - *permettant d'accompagner employeur et représentants des salariés (lorsqu'ils existent) afin de faciliter leur dialogue sur le sujet ;*
 - *tout en s'appuyant sur un diagnostic partagé et la construction de leviers d'actions répondant aux enjeux communs ;*
- **L'opportunité d'anticiper l'évolution du cadre réglementaire** concernant l'emploi et les conditions de travail des seniors ;
- **Un accompagnement gratuit.**

► QUELQUES EXEMPLES D'ACCOMPAGNEMENTS POSSIBLES :

- **Une sensibilisation en CSE** en s'appuyant sur un outil d'autodiagnostic pour aider les participants à se situer sur le sujet.
- **Un séminaire de travail avec les représentants de l'employeur et des salariés** pour partager un cadre de référence, travailler sur les enjeux communs et identifier des leviers d'actions possibles.
- **Un diagnostic approfondi** (analyse de la population de l'entreprise pour cibler les problématiques actuelles et futures, identification des situations de travail et des facteurs à l'origine d'usures professionnelles, etc.) mis en débat auprès des acteurs du dialogue social pour l'élaboration d'un plan d'actions.
- **Un atelier de préparation à la négociation** avec les représentants de l'employeur et les délégués syndicaux.



POUR EN SAVOIR PLUS, CONTACTEZ L'ARACT OCCITANIE

Emmanuel ALBERT,
06 84 64 02 07, e.albert@anact.fr



Catherine LEVRAT-PINATEL,
06 08 03 68 97, c.levrat@anact.fr

